

L'Ajournement

Les frais de déménagement devraient être couverts par le budget actuel des ministères, et je ne pense donc pas qu'il soit nécessaire d'accorder des crédits supplémentaires.

Je désire remercier le député d'avoir soulevé la question à la Chambre et je peux lui assurer que le président du Conseil du Trésor (M. Andras) sera mis au courant de ses commentaires.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée d'office à 10 h 31, en conformité du Règlement).